

du 27 MARS 2018

Procès-verbal de séance valant compte rendu de séance

L'an deux mille dix-huit, le 27 mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Madame Françoise RAVEY.

<u>Etaient présents</u>: Françoise RAVEY, Lydie BAUMGARTNER, Jean-François BOICHARD, Michèle CLAISSE, Sabine GAY, Michel GRAEHLING, Françoise MOYNE, Régis OSTERTAG, Virginie REGNAULT-LAVIE, Jean-Daniel TREIBER

<u>Etaient absents</u>: Jean-Christophe POINAS pouvoir à Lydie BAUMGARTNER, Eric RUCHTI pouvoir à Françoise RAVEY, Vincent SPADARO pouvoir à Jean-Daniel TREIBER, Jean-François ZUMBHIL pouvoir à Jean-François BOICHARD

Secrétaire administratif : Davy PHILIPPE

Date de convocation: 22/03/2018

La séance débute à 19h30.

Madame Françoise RAVEY, Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-François BOICHARD est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **01** Vote du Compte de Gestion et du compte Administratif 2017,
- **02** Affectations des résultats,
- **03** Vote des taux communaux 2018,
- **04** Admissions en non-valeur,
- **05** Programme de travaux ONF 2018,
- **06** Budget primitif 2018,
- **07** Révision du PLU : débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- **08** Convention avec Territoire d'Energie 90 concernant des travaux d'économies d'énergie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020,
- **09** Questions et informations diverses.

Le compte rendu de la séance du 6 février dernier est approuvé à l'unanimité, par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

<u>La séance du Conseil Municipal s'ouvre par une minute de silence en hommage au Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME et aux autres victimes de l'attentat de Trèbes dans l'AUDE.</u>

Les questions à l'ordre du jour débutent ensuite par la présentation des comptes communaux 2017.

1 - Compte Administratif et Compte de Gestion 2017

Délibération n° 2018-02/07

Rapporteur: Françoise RAVEY

Madame le Maire fait état aux membres du Conseil Municipal des résultats financiers issus du compte de gestion et du compte administratif 2017.

Considérant que les opérations sont régulières et que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2017 et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Les opérations du compte administratif 2017 se résument et se soldent ainsi :

- Fonctionnement : résultat de l'exercice : + 220 689.47 €
- Investissement : besoin de financement : 453 693.59 €

Soit une situation définitive à la clôture de l'exercice :

- Fonctionnement : résultat de clôture : + 748 425.79 €
- Investissement : besoin de financement : 445 564.88 €

Soit résultats cumulés de clôture : + 302 860.91 €

Après que Madame le Maire soit sortie de la salle, celle-ci ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2017.

2 - Affectation des résultats de l'exercice 2017 au BP 2018

Délibération n° 2018-02/08

Rapporteur : Françoise RAVEY

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture à l'exercice 2017 issus du compte de gestion et du compte administratif :

Fonctionnement: + 748 425.79 €

Investissement : besoin de financement : 445 564.88 €

Solde restes à réaliser : excédent de financement : 73 719.89 €

Le Conseil Municipal RETIENT, à l'unanimité, la reprise des résultats comme proposé cidessous :

- article R 002 (excédent antérieur reporté) : 376 525.79 €

- article D 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) : 445 564.88 €

article R 1068 (excédent de fonctionnement) : 371 900.00 €

3 - Vote des taux communaux 2018

Délibération n° 2018-02/09

Rapporteur : Françoise RAVEY

Madame le Maire expose :

 Considérant notre volonté de maitriser l'ensemble des dépenses de fonctionnent (chapitres 011, 012, 65, 66, 67 et sans tenir compte du virement à la section d'investissement)

BP 2017: 1 059 000 €

BP 2018 : 992 800 € ⇒ - 66 200 €

- Considérant la baisse des dotations de l'Etat et participations (chapitre 74)

BP 2017 : 124 450 €

BP 2018: 107 023 € ⇒ - 17 400 €

Considérant que notre marge d'autofinancement nette diminue : pour 2017 : - 244 054 €
 qui tiennent compte du remboursement d'un prêt relais de 300 000 €, sans quoi notre marge aurait été de + 55 945 €

(pour rappel la marge d'autofinancement sert au financement de nos investissements)

- Considérant la volonté de la commune de poursuivre ses efforts d'investissement rendus nécessaires voire obligatoires :
 - révision du POS en PLU,
 - accessibilité et réhabilitation des locaux de la mairie,
 - mise aux normes du salon de coiffure,
 - démolition des tribunes et sécurisation des abords de l'école,
 - inventaire et informatisation du cimetière pour une gestion saine et optimale,
 - réfection de la toiture de la Tour Carré,
 - abribus rue du Stade pour les collégiens,
 - études de requalification du château communal et de tout le secteur environnant

Il est proposé une augmentation des taux de 2 % comme suit :

Taxes	Rappel des Taux 2017	Taux proposés pour 2018
Taxe d'Habitation	12.90 %	13.16 %
Taxe Foncière (Bâti)	15.23 %	15.53 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	72.35 %	73.80 %

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de procéder à une hausse de 2 % des taux d'imposition communaux applicables pour l'année 2018.

Libellé	Bases notifiées 2018	Variation des bases / 2017	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation des taux / 2017	Produit fiscal attendu 2018	Variation du produit / 2017
Taxe d'habitation	1 355 000	0.15 %	13.16 %	2 %	178 318 €	2.16 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 544 000	2.39 %	15.53 %	2 %	239 783 €	4.40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12 200	1.66 %	73.80 %	2 %	9 004 €	3.70 %
Total	2 911 200	1.33 %			427 105 €	3.44 %

Nota: le produit fiscal attendu est de 427 105 € (412 887 € en 2017)

4 - Admissions en non-valeur

Délibération n° 2018-02/10

Rapporteur : Françoise RAVEY

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des admissions en non-valeur concernant diverses créances qui n'ont pu être recouvrées.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité de procéder à l'admission en non-valeur des créances référencées sous le numéro :

- 1862300533 pour un montant de 15 398.54 €

Elle précise qu'un crédit budgétaire de 15 400 € est prévu au BP 2018 à l'article comptable 6541 (créances admises en non-valeur).

5 – Programme de travaux ONF 2018

Délibération n° 2018-02/11

Rapporteur: Jean-François BOICHARD

L'Office National des Forêts a établi le programme d'actions à réaliser en forêt communale pour l'année 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François BOICHARD, le Conseil Municipal APPROUVE le programme d'investissement à hauteur de 3 941.42 € HT.

6 - Budget Primitif 2018

Délibération n° 2018-02/12

Rapporteur : Françoise RAVEY

Tenant compte de l'étude du projet de budget primitif lors de la commission plénière du 19 mars dernier,

VU les documents budgétaires de présentation du budget 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le Budget Primitif 2018, <u>voté au niveau du chapitre</u>, comme suit :

- Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes sont équilibrées à la somme de 1 608 900.00 €;
- Section d'investissement : les dépenses et les recettes sont équilibrées à la somme de 1 460 900.00 €.

7 – Révision du PLU : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Rapporteur : Françoise RAVEY

<u>Projet de PLU : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)</u>

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure d'élaboration du PLU est en cours. Les élus doivent à présent débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) tel que présenté, en vue de définir les orientations générales des politiques de développement de la commune pour l'avenir et de répondre aux objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Par ailleurs, Madame le Maire précise que le projet communal permettra notamment d'impulser une nouvelle dynamique pour Morvillars en s'appuyant sur des projets structurants tels que la réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle, avec la création d'une halte ferroviaire dans le village, et la rénovation du château communal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal RETIENT les orientations générales suivantes :

LES AXES STRUCTURANT LE PROJET DE MORVILLARS

AXE 1 : Renforcer l'attractivité de la commune et notamment le centre-village

- Anticiper les effets de la réouverture de la ligne Belfort-Delle
- Développer une vitrine économique de qualité
- Garantir la mixité fonctionnelle autour du secteur halte ferroviaire/château communal

AXE 2 : Poursuivre un développement urbain maîtrisé

- Permettre l'accueil de nouveaux habitants pour anticiper les effets de certains projets et notamment la réouverture de la ligne ferroviaire et la rénovation du château communal
- Assurer un développement du village recentré sur lui-même
- Développer une offre de logements mixtes

AXE 3: Valoriser le patrimoine communal

Préserver le patrimoine industriel au cœur de la commune

- Pérenniser les éléments bâtis identitaires de la commune
- Patrimoine naturel

AXE 4 : Pérenniser les services et équipements publics afin de répondre aux besoins des habitants

- Pérenniser les équipements et services publics existants
- Adapter le projet selon les capacités des réseaux
- Assurer les déplacements pour tous
- Garantir un stationnement sécurisé sur toute la commune

AXE 5 : Un environnement source de richesse mais également de risques

- Protéger les espaces à enjeux environnementaux
- Préserver l'agriculture pour ses fonctions environnementales, sociales et paysagères
- Maintenir les continuités écologiques
- Maîtriser l'impact sur l'environnement
- Prendre en compte les risques naturels

LE PROJET DE MORVILLARS CONTRIBUE A LA MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET A LA LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

Le projet de Morvillars cherche à maintenir un équilibre entre d'une part un développement urbain et économique nécessaire, et d'autre part un environnement de qualité à valoriser.

Compte tenu du contexte local, le développement du village est notamment conditionné par :

- certaines contraintes environnementales, dont le risque inondation lié à l'Allaine,
- les secteurs naturels, forestiers et agricoles présentant un fort intérêt à préserver (zones humides, forêts...),
- la présence de certaines infrastructures (voie ferrée...) et de l'Allaine,
- les obligations réglementaires (SCoT et loi ALUR),
- l'évolution de l'urbanisation ces 10 dernières années,
- les capacités de création ou de rénovation/réhabilitation de logements au sein de l'enveloppe urbaine actuelle.

Aussi, les objectifs du projet communal sont :

- de poursuivre un accueil maîtrisé de nouveaux habitants pour assurer le renouvellement de la population et maintenir l'attractivité de la commune,
- d'améliorer la densité au sein de l'enveloppe urbaine actuelle en permettant, dans les dents creuses, de tendre vers une densité minimale de 12 logements à l'hectare,
- de consommer moins de 6 ha sur les 15 prochaines années (cette surface étant répartie entre les dents creuses de plus de 5 000 m² et les secteurs en extension),
- de privilégier une extension urbaine :
 - sur les zones ayant le moins d'impact possible sur l'environnement et l'agriculture,
 - permettant de tendre vers une densité minimale de 13 logements par l'hectare sur ces nouveaux secteurs.

8 – Convention avec Territoire d'Energie 90 concernant des travaux d'économies énergie : période 2018-2020

Délibération n° 2018-02/13

Rapporteur: Jean-François BOICHARD

La commune de Morvillars peut envisager de réaliser des travaux d'économies d'énergie avant le 31 décembre 2020.

Ces travaux entreraient dans le dispositif du décret n° 2014-1557 du 22 décembre 2014 prévoyant l'éligibilité de ces derniers aux certificats d'économie d'énergie et du décret n° 2017-690 du 2 mai 2017 fixant la période d'éligibilité des travaux d'économies d'énergie comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020.

Territoire d'Energie 90, dans une délibération du 28 juin 2010, a proposé aux communes intéressées de centraliser les informations relatives à ces travaux de façon à garantir que les minimas prévus pour l'application du dispositif (1 GWH cumac) soient atteints en vue de négocier la cession de ces certificats.

Jean-François BOICHARD, adjoint, fait valoir tout l'intérêt d'une telle proposition sachant que Territoire d'Energie 90 répartira les sommes perçues sous forme de subvention telle que définie lors du comité syndical du SIAGEP du 20 décembre 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de participer au dispositif ouvert par Territoire d'Energie 90 en fournissant les éléments relatifs aux travaux éligibles pour la période réglementaire 2018-2020;
- DECIDE d'autoriser Territoire d'Energie 90 à percevoir en lieu et place de la commune les fonds prévus pour chaque opération;
- AUTORISE le Maire à signer une convention avec Territoire d'Energie 90 pour officialiser le dispositif.

9 - Questions et informations diverses

1) Accessibilité et réhabilitation des travaux de la mairie :

Le marché public a été lancé courant janvier avec une ouverture des plis le lundi 12 février dernier.

Le lot 7 « chauffage » ayant été déclaré infructueux (offres supérieures à l'estimatif) une consultation de celui a été faite avec une ouverture des plis le vendredi 23 mars. L'analyse des offres réalisée par le cabinet LUTHY fixe un classement par lot comme suit :

Lot 1 « gros-œuvre » : entreprise CAVALLI : 13 259.12 € HT

- Lot 2 « menuis.- serrurerie » : entreprise CORVEC : 26 697.40 € HT
 + option 1 440 €
- Lot 3 « plâtrerie peinture » : entreprise MURATORI : 17 292.85 € HT
- Lot 4 « menuiseries bois » : entreprise NEGRO : 14 962.19 € HT
- Lot 5 « revêtements de sols » : entreprise MIROLO : 29 184.23 € HT
- Lot 6 « faux plafonds » : entreprise CURTI : 4 341.20 € HT
- Lot 7 « chauffage » : entreprise RIBOULET : 12 058.27 € HT + option 5 072 €
- Lot 8 « électricité » : entreprise STRASSER : 28 741.56 € HT + option 402 €
- Lot 9 « élévateur » : entreprise 2MA : 17 554.38 € HT

Total des lots : 164 091.20 € HT + option 6 915 € (Estimation : 165 020 € + 6 300 € option clim HT)

Madame le Maire a délégation du conseil municipal pour attribuer les lots ci-dessous. Ainsi les notifications des entreprises retenues devraient intervenir dans les prochains jours.

Le début d'exécution des travaux étant fixé fin avril début mai.

NOTA : les subventions attendues s'élève à 123 840 €

2) Aménagement des abords de l'école :

Le marché public a été lancé fin février avec une ouverture des plis le mardi 20 mars dernier.

Le lot 1 « démolition - désamiantage » ayant été déclaré infructueux (offres supérieures à l'estimatif) une consultation vient d'être relancée auprès de 9 entreprises. L'ouverture des plis est fixée au vendredi 6 avril.

L'analyse des 2 offres reçues dans le cadre du lot 2 « aménagements paysager / équipement » a été réalisée par le cabinet « Bureau du Paysage ». Le classement est le suivant :

- 1^{er}: entreprise ID VERDE: 188 286.92 € HT
- 2^{ème}: entreprise TECHNOVERT: 228 117.92 € HT

NOTA : l'estimation du Maître d'œuvre pour le lot 2 était de 189 644 € HT

Concernant les financements de cette opération :

- GBCA nous a annoncé des aides à hauteur de 8 000 € (démolition des tribunes) et 10 000 € (au titre du plan paysage)
- Le Conseil Départemental vient de nous informer qu'une aide de 40 000 € nous était attribuée.

Les aides sollicitées auprès des services de l'Etat (DETR et DSIL) doivent nous parvenir prochainement.

Une demande d'aide au titre des fonds européens (FEADER) a été envoyée le 2 mars dernier dans l'attente du lancement de l'appel à projet 2018 dans les semaines à venir.

3) Avancée des réflexions menées sur la requalification du château communal :

Madame le Maire donne aux membres de l'assemblée les avancées sur le projet de requalification du château.

4) Conférence « parents/ados » du jeudi 29 mars à 20h en mairie :

Lydie BAUMGARTNER rappelle cette conférence, initiative de la commune, ouverte à tous sur le thème : « parents/ados » : mieux se comprendre pour mieux communiquer.

5) <u>1^{ère} édition du Festival des Tourelles :</u>

Après 10 années de concerts au château des Tourelles à Morvillars (90) avec l'association le Salon de Musique dissoute en 2017, la 1^{ère} édition du Festival des Tourelles est programmée cette année au cours du mois de juin 2018

Tout récemment inclus dans le festival des grands crus qui se nommera de ce fait Festival des grands crus Bourgogne- Franche Comté, ce qui confère au Festival des Tourelles une dimension régionale, plusieurs spectacles musicaux se dérouleront au Château des Tourelles le 9, 22, 23 et 24 juin prochain.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la culture, le conseil municipal s'associe largement à ce festival musical d'excellence.

La séance est levée à 23H15

Vu par Nous, Françoise RAVEY, Maire de la Commune de Morvillars, pour être affiché le 29 mars 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance, Jean-François BOICHARD Le Maire, Françoise RAVEY